

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Diaxonhit

- Approbation par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'ensemble des résolutions
- Autorisation donnée au Directoire des BSA en vue de financer la licence exclusive pour la commercialisation d'AlloMap®

Paris, France – 20 juin 2013 – Lors de l'assemblée générale mixte annuelle de la Société qui s'est tenue jeudi 20 juin 2013, à Paris, avec un quorum de 37,15%, les actionnaires de la Société ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions de la compétence de l'assemblée ordinaire et extraordinaire soumises à leur vote par le Directoire.

Les actionnaires ont notamment approuvé **à titre ordinaire** :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012 ;
- le renouvellement des mandats de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent Condomine et de Monsieur Michel Picot ;
- l'autorisation donnée au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Et **à titre extraordinaire** :

- l'autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la loi TEPA et la de la loi MADELIN ;
- l'autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise ;
- l'autorisation donnée au Directoire pour émettre un nombre maximum de 2.075 bons de souscription d'actions, ou BSA (les caractéristiques de ces BSA sont décrites ci-après), au profit de XDx, Inc.

A titre de rappel, Diaxonhit a signé le 4 juin dernier avec XDx Inc, une société américaine de diagnostics moléculaires spécialisée dans le développement de tests non invasifs dans les domaines de la transplantation et des maladies auto-immunes, un protocole d'accord de licence exclusive pour la commercialisation et la réalisation en Europe du test d'expression moléculaire AlloMap® pour le suivi des patients transplantés cardiaques.

La réalisation définitive de cet accord était conditionnée à l'approbation en Assemblée générale par les actionnaires de Diaxonhit d'une résolution spécifique permettant de financer la part de paiement en titres de cette licence. La résolution ayant été approuvée par une très large majorité d'actionnaires, l'accord définitif devrait être signé rapidement et fera l'objet d'une communication spécifique auprès des marchés financiers.

Principales caractéristiques des BSA

Nombre de BSA

Un nombre maximum de 2.075 BSA

Parité d'exercice, prix d'exercice et nombre maximum d'actions émises

Chaque BSA donnerait le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de 500 euros un nombre d'actions égal à la contre-valeur de 500 euros en actions Diaxonhit. Cette contre-valeur serait calculée sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Diaxonhit sur le marché NYSE Alternext à Paris pendant les vingt (20) séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA, étant précisé que, conformément à la loi, le prix de souscription par action ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action, soit 0,016 euro.

Période d'exercice et date d'échéance

Les BSA seraient exerçables à compter de leur émission et pendant une période de dix ans à compter de ladite émission. A défaut d'avoir été exercés dans ce délai, les BSA seraient de plein droit caducs et sans valeur.

Nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA

Les 2.075 BSA donneront le droit de souscrire un nombre maximum de 31.250 actions susceptibles d'être émises par exercice d'un BSA, soit une augmentation de capital totale d'un montant nominal maximum de 1.037.500 euros si tous les BSA étaient exercés à ce prix.

Souscription et date de jouissance

Les actions ordinaires souscrites sur exercice des BSA devraient être intégralement libérées, tant du nominal que de la prime, lors de leur souscription par versement en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la Société.

Les actions ordinaires nouvelles émises au résultat de l'exercice des BSA seraient entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice en cours.

Forme des BSA

Les actions ordinaires nouvelles émises au résultat de l'exercice des BSA seraient des actions ordinaires et revêtiraient la forme nominative ou au porteur au choix du souscripteur et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext à Paris de NYSE-Euronext.

A propos de Diaxonhit

Diaxonhit (NYSE Alternext, FR0004054427, ALEHT) est un acteur intégré français, leader dans le domaine du diagnostic in vitro, intervenant de la recherche à la commercialisation de produits diagnostiques de spécialité.

Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Diaxonhit a un réseau étendu de distribution. A travers sa filiale InGen, il commercialise et assure le service après-vente, principalement sous contrats d'exclusivité, de kits de diagnostic in vitro et d'automates de pointe, essentiellement dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses et de l'auto-immunité, de produits de contrôle de qualité et de tests rapides, parmi lesquels Tétanos Quick Stick[®], son produit propriétaire. InGen est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA de Thermo-Fisher/One Lambda dont elle est le premier distributeur au niveau mondial.

Le groupe possède également un portefeuille diversifié de produits en développement, incluant à la fois des diagnostics innovants moléculaires et non-moléculaires, répartis sur trois grands domaines de spécialités : l'immuno-infectieux, la maladie d'Alzheimer et le cancer.

Diaxonhit est basé à Paris et en région parisienne. Le Groupe est coté sur le marché NYSE Alternext à Paris et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation.

Pour toute information complémentaire, visitez le site: <http://www.diaxonhit.com>.

Avertissement

Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus.

En outre, Diaxonhit, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des, et ne font aucune déclaration ou garantie sur, les informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

CONTACTS

DIAXONHIT

Hervé Duchesne de Lamotte
Directeur administratif et financier
+33 1 53 94 52 49
herve.delamotte@diaxonhit.com

ACTIFIN

Communication financière
+ 33 1 56 88 11 11

Relations investisseurs

Alexandre Commerot, acommerot@actifin.fr

Relations presse

Jennifer Jullia, jjullia@actifin.fr